République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture,
es Ressources Hydrauliques et de la pêche
Centre National de Veille Zoosanitaire

Centre National de Veille Zoosanitaire
المركز الوطني لليقظة الصحية الحيوانية

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة
والموارد المائية و الصيد البحري
المركز الوطني لليقظة الصحية الحيوانية

Appels à candidatures d'experts scientifiques pour le renouvellement du comité d'experts spécialisés en santé animale (2016-2019)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux du Comité d'Experts Spécialisés en évaluation des risques en santé animale, crée au sein du Centre National de Veille Zoosanitaire.

Par cet appel, le Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ) souhaite renouveler son panel d'experts afin de fournir aux autorités compétentes les informations nécessaires à la prise de décision.

Cadre Général

L'évaluation des risques est un outil très important d'aide à la prise décision pour les Services Vétérinaires. Le CNVZ met en œuvre une expertise collective permettant d'apporter de meilleures garanties quant à :

- l'approche pluridisciplinaire du sujet à traiter,
- la diversité des sources de données et connaissances scientifiques,
- la confrontation de différentes opinions, thèses ou écoles de pensées,
- l'expression et l'argumentation d'éventuelles opinions divergentes,
- l'indépendance de l'avis.

Cette démarche qualifiée d'appréciation collective du risque, est la plus fréquemment utilisée à l'échelle internationale.

Objectif du Comité

Dans ce cadre, afin de mener ses évaluations, élaborer des recommandations structurées et en vue de prévenir l'introduction des maladies et d'en limiter la propagation (décret n° 2007-1015 du 24 avril 2007), le CNVZ envisage renouveler son panel d'experts spécialisé en analyse de risque dans le domaine de la santé animale, suite à la fin du premier mandat (2013-2016). Il s'agit du premier Comité d'évaluation du risque en santé animale en Tunisie, voire même dans tout le Maghreb. En cela nous comptons sur la participation des meilleurs experts dans ce domaine.

Création et composition du Comité

Ce comité créé par un texte juridique signé par le ministre fait appel à des scientifiques dont la compétence, le jugement professionnel et l'expérience sont indispensables aux traitements des demandes d'avis (saisines). En effet, une expertise collective doit répondre aux critères suivants : compétence, indépendance, transparence, collégialité, conformité par rapport aux exigences du pétitionnaire et tout en assurant la traçabilité et l'amélioration continue. Le comité sera multidisciplinaire et d'un niveau scientifique élevé dans différentes spécialités (épidémiologie, bio-statistiques, pathologies, etc.). La durée du mandat du comité est de trois ans (2016-2019).

Ce Comité se réunira à chaque demande de saisine d'une autorité. Il sera présidé par un membre de ce Comité. Des groupes de travail spécifiques pourront être formés en cas de besoin.

Sur la base des travaux des rapporteurs, le comité d'experts spécialisé produira une synthèse de l'expertise collective et des conclusions en vue de répondre aux questions de la saisine.

Rémunération des experts

Les fonctions de membres du comité d'experts spécialisé sont exercées à titre gracieux. En revanche ce Comité est une opportunité de rencontre, d'échange d'expériences et de développement des réseaux professionnels. Egalement, le comité permettra aux experts de valoriser auprès de leurs organismes d'appartenance leur contribution aux travaux.

Programme prévisionnel

L'appel à candidature ouvert du 1er au 21 septembre 2016 devrait démarrer la constitution d'un CES-SA en fin septembre 2016. Ainsi, toute personne souhaitant poser sa candidature est invitée à faire parvenir son Curriculum vitae à l'adresse suivante : bo.cnvz@cnvz.agrinet.tn dans les meilleurs délais.

L'étude des dossiers sera faite par un comité de sélection sur les critères suivants : compétence, indépendance, expérience et disponibilité.

Personnes à contacter

Pour de plus amples renseignement, veuillez contacter Dr. Anissa Dhaouadi (Tel. 52 111 810) ou Dr. Naouel Fatnassi (Tel. 97 617 857) ou par courriel à l'adresse suivante : bo.cnvz@cnvz.agrinet.tn.